



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE — TOME SIXIÈME

(EXTRAIT)

1878



**Parallélisme de la Craie supérieure dans le Nord et
dans le Sud-Ouest de la France,**

par M. H. Arnaud.

La note de M. Coquand sur la Craie de Crimée (1) a réveillé un débat dont l'origine est déjà ancienne : la question du parallélisme de la Craie du Nord et de celle du Sud-Ouest de la France. Dans une note insérée au *Bulletin* (2), M. Hébert persiste à contester cette assimilation. Je viens soumettre à la Société quelques observations sur ce sujet.

C'est sur l'horizon supérieur que s'établit la controverse : M. Hébert, constatant dans cet horizon de la Craie du Sud-Ouest (Campanien et Dordonnien) la présence d'un certain nombre d'espèces communes aux couches antérieures, en déduit la preuve du lien qui les unit, et en constitue un ensemble qu'il rattache au niveau le plus ancien.

(1) *Bull.*, 3^e série, t. V, p. 86

(2) 3^e sér., t. V, p. 99.

Qu'un certain nombre d'espèces du Coniacien et du Santonien passent dans les étages supérieurs; que dans ces derniers on recueille même des espèces plus anciennes et qui descendent jusqu'au Cénomaniens : ce sont des faits incontestables, que j'ai signalés il y a longtemps et que confirme une étude de plus en plus approfondie. Mais que du passage de ces espèces on fasse découler l'indivisibilité des couches, c'est un résultat contre lequel protestent les conséquences mêmes du système, car il n'existerait pas alors de raison sérieuse pour détacher la Craie supérieure des calcaires à *Radiolites lumbricalis* et *Hippurites cornu-vaccinum*, et même du Cénomaniens, avec lequel elle possède un certain nombre d'espèces communes.

Le lien qui unit les diverses assises de la Craie supérieure du Sud-Ouest est un lien de *continuité* et non un lien d'*unité* : c'est là son vrai caractère, reconnu par les géologues qui l'ont le plus étudiée (1).

Mais la continuité implique l'idée de succession dans le temps ou dans l'espace.

Quelle a été la durée de cette succession? Telle est la question. Avait-elle pris fin avant le dépôt de la Craie blanche du Nord? S'est-elle, au contraire, prolongée parallèlement et contemporanément à ce dépôt? C'est par la comparaison des faunes qu'il est possible d'éclaircir la question; mais pour la résoudre affirmativement, faudra-t-il nécessairement produire dans les deux bassins les mêmes fossiles, sans tenir compte des influences géographiques contemporaines du dépôt? Une telle prétention serait en opposition manifeste avec les lois naturelles de distribution des faunes suivant les climats, les courants, la nature des eaux, leur profondeur, leur voisinage ou leur éloignement des côtes, leurs communications plus ou moins ouvertes, et la direction de ces communications avec la haute mer. Les discussions engagées sur le Tithonique ont eu l'avantage de porter l'attention sur ces éléments, dont il n'était pas assez tenu compte dans les études antérieures.

Quelles étaient dans le Sud-Ouest les conditions de dépôt de la Craie supérieure, et quelles relations avait ce bassin avec celui du Nord? Questions de fait pour la solution desquelles il est possible aujourd'hui d'utiliser certaines constatations.

Avant l'ouverture de la période de la Craie supérieure, les deux bassins étaient séparés par un puissant barrage qui s'étendait de l'est, où il se soudait au Plateau central, à l'ouest, à travers la Vendée. Cette crête s'était soulevée au moment du dépôt de la Craie moyenne,

(1) V. notamment Ch. Des Moulins, *Le bassin hydrographique du Couzeau dans ses rapports avec la vallée de la Dordogne*, p. 31.

calcaires à *Radiolites lumbricalis* et à *Hippurites cornu-vaccinum*, et avait exondé le bassin ligérien. L'existence de ce barrage, dont la disposition actuelle des terrains indique les vestiges, est attestée, d'une part, par l'absence des calcaires à Rudistes dans la région du Nord, de l'autre, par l'atténuation graduelle de ces dépôts à mesure qu'on atteint, au nord du bassin du Sud-Ouest, une latitude plus élevée.

L'événement qui inaugura la période de la Craie supérieure eut pour résultat de rétablir entre ces deux bassins la communication supprimée pendant la période précédente; cette communication dut se rouvrir directe et facile, ainsi que l'attestent l'analogie des dépôts et l'identité des faunes pendant la formation du Coniacien et du Santonien.

Le Campanien ouvrit un nouvel ordre de choses : aux derniers temps du Santonien, le bassin du Sud-Ouest, envahi par les sables et les argiles, avait affecté les caractères d'une formation littorale; il annonçait un exhaussement du sol. Cet exhaussement coïncidait-il avec un réveil d'activité du barrage vendéen ? Il est permis de le supposer, et la diversité des dépôts postérieurement formés sur l'un et l'autre de ses versants donne à cette hypothèse une certaine vraisemblance. On pourrait en trouver un indice dans cette circonstance que les assises les plus méridionales du Santonien ligérien ne paraissent pas avoir été recouvertes par la Craie blanche.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Campanien correspond dans le Sud-Ouest à une période d'affaissement à l'est et au sud. Les marnes et les calcaires, qui y succèdent aux dépôts arénacés, annoncent un notable retrait des rivages, dont le voisinage, franchement accusé jusque-là, cesse d'être indiqué aux extrêmes limites du bassin actuel. Le bassin se rattache intimement à la Craie des Pyrénées. Est-ce à dire qu'il ait perdu toute communication avec le Nord ? L'affirmative ne serait pas exacte : l'existence du barrage vendéen rendait les communications indirectes et moins faciles, mais elle ne les supprimait pas; la faune du Nord, pour pénétrer dans le bassin, était obligée de contourner le barrage et de s'engager dans la haute mer, c'est-à-dire d'affronter des conditions d'existence différentes de celles que lui offraient le niveau et le milieu qu'elle occupait : de là la rareté des individus qui doublaient le cap et s'avançaient le long du versant méridional. Longueur du voyage, diversité de climat, différence de constitution chimique des mers attestée par la différence des sédiments, tels sont les principaux obstacles qui paraissent s'être opposés à la confusion des faunes. Cette explication est d'autant plus plausible, qu'à mesure qu'on se rapproche du nord-ouest les caractères distinctifs des bassins tendent à s'effacer, et qu'aux points les plus voisins (La

Tremblade, Talmont, par exemple), la faune et le caractère minéralogique accusent une différence beaucoup moins accentuée avec ceux de la Craie du Nord.

Le Dordonnien a coïncidé avec une nouvelle modification, qui a eu pour résultat le dépôt simultané, et dans les mêmes conditions, de la Craie de Maestricht et des calcaires jaunes supérieurs des Pyrénées. La faune et la constitution minéralogique se donnent ici la main pour attester cette identité.

Revenons maintenant à la question précédemment posée : la faune du Campanien et celle du Dordonnien sont-elles celles de la Craie de Villedieu, c'est-à-dire du Santonien ?

Entre autres fossiles, avec le Campanien apparaissent pour la première fois dans la Craie supérieure du Sud-Ouest :

<i>Belemnitella quadrata</i> , d'Orb.,	}	<i>Cardiaster ananchytis</i> , d'Orb.,
<i>Baculites anceps</i> , Lam.,		<i>Micraster glyphus</i> , Schlüt.,
<i>Ammonites Neubergicus</i> , Haüer.,		<i>Offaster pilula</i> , Des.,
<i>Cypræa ovula</i> , Coq.,		<i>Ananchytes ovata</i> , Lam.,
<i>Hippurites Arnaudi</i> , Coq.,		— <i>gibba</i> , Lam.,
<i>Sphærulites Hæninghausi</i> , Des Moul. (1),		<i>Cyphosoma Girumnense</i> , Des.,
<i>Terebratella Santoniensis</i> , d'Orb.,		— <i>Sæmanni</i> , Coq.,
<i>Crania Ignabergensis</i> , Retz.,		— <i>inflatum</i> , Arn.,
<i>Pyrina Petrocoriensis</i> , Des Moul.,		— <i>Arnaudi</i> , Cott., etc.
<i>Conoclypeus perovatis</i> , Arn.,		

Avec le Dordonnien :

<i>Orbitolites media</i> , d'Orb.,	}	<i>Rhynchonella vesicularis</i> , Coq.,
<i>Scaphites pulcherrimus</i> , Rœm.,		<i>Hemipneustes striatoradiatus</i> , d'Orb.,
<i>Turrilites Archiaci</i> , d'Orb.,		<i>Hemiasiter prunella</i> , Des.,
<i>Nerita rugosa</i> , Hæningh.,		— <i>Moulinianus</i> , d'Orb.,
<i>Turritella sinistrorsa</i> , Coq.,		<i>Cassidulus lapis-canceri</i> , Lam.,
<i>Perna Royana</i> , d'Orb.,		<i>Faujasia Faujasi</i> , d'Orb.,
<i>Ostrea larva</i> , Lam.,		— <i>apicalis</i> , d'Orb.,
— <i>conirostris</i> , Münst.,		— <i>longa</i> , Arn.,
— <i>curvirostris</i> , Nilss.,		<i>Rhynchopygus Marmini</i> , d'Orb.,
<i>Radiolites crateriformis</i> , d'Orb.,		<i>Pyrina flava</i> , Arn.,
— <i>Jouanneti</i> , d'Orb.,		<i>Cyphosoma Verneuli</i> , Cott.,
— <i>Bournoni</i> , d'Orb.,		— <i>minus</i> , Arn.,
— <i>ingens</i> , Des Moul.,		— <i>pulchellum</i> , Cott.,
— <i>acuticostatus</i> , d'Orb.,		Les <i>Conoclypeus</i> à rosette buccale lyrée :
<i>Sphærulites Sæmanni</i> , Bayle,		<i>Conoclypeus Leskei</i> , Ag.,
<i>Hippurites Lamareki</i> , Bayle,		— <i>acutus</i> , Ag.,
<i>Waldheimia Clementi</i> , Coq.,		— <i>orbicularis</i> , Arn., etc.

(1) Le *Sphærulites Hæninghausi* se montre dans les grès supérieurs santoniens, où il joue le rôle de précurseur, comme nombre d'espèces qui font leur première apparition à la limite supérieure de la période qui va s'éteindre.

J'omets volontairement dans cette énumération : 1° un certain nombre d'espèces qui, en dehors du bassin, paraissent débiter à un horizon inférieur ; 2° certaines autres qui, bien que considérées comme caractéristiques dans la Craie du Nord, se sont montrées dans le Sud-Ouest au-dessous du Campanien. Celles que je viens de citer, recueillies par moi aux niveaux que j'indique, et dont la détermination, basée sur des individus complets, ne semble susceptible d'aucune controverse, sont-elles suffisantes pour constituer une nouvelle faune ? Il paraît impossible d'identifier les assises qui les recèlent, avec les couches antérieures où elles ne se montrent pas. Ces couches antérieures ont elles-mêmes leur faune propre ; elles sont loin d'être exclusivement composées des fossiles indiqués comme passant aux niveaux supérieurs.

Dans le Sud-Ouest, *Hemiaster angustipneustes* (*H. stella*) ne franchit pas le Coniacien ;

Micraster brevis, cantonné dans le Coniacien moyen et supérieur, expire dès les premières couches du Santonien ;

Botriopygus Toucasanus et *B. Nanclasi* n'occupent que la zone supérieure du Santonien inférieur ;

Conoclypeus ovum couronne le Santonien supérieur ;

Rhynchonella Daugasi ne sort pas du Coniacien ;

R. vespertilio ne franchit pas le Santonien.

Ces fossiles communs, d'une détermination facile, permettent donc de distinguer avec assez de certitude les niveaux successifs de la Craie supérieure.

Si l'on compare entre eux le Campanien et le Dordonnien, il est difficile de ne pas détacher du premier de ces étages l'horizon qui a donné naissance à *Cassidulus lapis-cancræ*, *Faujasia Faujasi*, *Hemipneustes striatoradiatus*, aux formes nouvelles des *Conoclypeus* lyrés, aux Rudistes que l'on cherche vainement à des niveaux antérieurs.

La multiplication des formes tertiaires chez les Gastéropodes et les Lamellibranches confirme ces données et complète la démonstration de la légitimité de cette division.

Le Dordonnien correspond-il à la Craie de Maestricht ?

Je crois qu'il suffit de citer, entre autres fossiles, et sans rappeler les Rudistes, dont l'identité est attestée par les travaux de M. Bayle (1), pour que le doute ne soit pas possible :

Hemipneustes striatoradiatus,
Cassidulus lapis-cancræ,
Rhynchopygus Marminii,

Faujasia Faujasi,
Hemiaster prunella,
Nerita rugosa, etc.

(1) *Bull. Soc. géol.*, 2^e sér., t. XV, p. 210.

Vainement contesterait-on *Hemipneustes striatoradiatus* et *Hemias-ter prunella* : les individus que j'ai recueillis ne peuvent être confondus ni avec *Hemias-ter nasutulus*, Sorignet, ni avec les *Hemipneustes* dont M. Hébert a fait *H. Africanus* et *H. Leymeriei*.

L'*Hemipneustes* trouvé à Beaufort-de-Mussidan dans le toit des carrières (Dordonien moyen) a comme longueur 0^m115 et comme largeur 0^m104 ; le rapport est donc 0,90, comme dans le type. C'est un individu de grande taille, qui ne peut être rapporté qu'à *H. striatoradiatus* et qui ne présente aucun des caractères exceptionnels à l'aide desquels M. Hébert a créé les deux espèces pyrénéennes.

Hemias-ter prunella se trouve à Mussidan au sommet du Dordonien moyen ; il ne saurait être confondu avec *H. nasutulus*, qui abonde, il est vrai, dans le Dordonien, mais à un niveau inférieur.

Les deux espèces (*Hemipneustes striatoradiatus* et *Hemias-ter prunella*) ont d'ailleurs été déterminées par M. Cotteau, qui n'a pas hésité à les rapporter aux types classiques.

Or, jusqu'à ce jour, les fossiles que j'ai cités plus haut n'ont point été rencontrés dans la Craie de Villedieu.

Si le Dordonien est contemporain des couches de Maestricht, et si celles-ci sont supérieures à la Craie de Meudon et à la Craie blanche du Nord, à quoi rapporter dans le Sud-Ouest les assises sur lesquelles repose le Dordonien ?

À Talmont, dans un calcaire blanc crayeux, on recueille, entre autres fossiles :

Ostrea vesicularis major,
— *semiplana*,
— *Merceyi*,
Crania Ignabergensis,
Ananchytes ovata,

Offaster pilula,
Cardiaster anaanchytis,
Micraster glyphus,
Bourgueticrinus ellipticus,
Etc.

Belemnitella mucronata, il est vrai, ne s'y rencontre pas ; mais, à un niveau inférieur, dans la zone moyenne du Campanien, on a recueilli :

Belemnitella quadrata, d'Orb.

Que conclure de cette faune ? L'existence entre elle et le Dordonien d'un hiatus comblé par la Craie blanche du Nord ? Il me paraît plus naturel d'attribuer à cette dernière, pour employer l'image de M. Hébert, le caractère d'un magnifique développement du Campanien du Sud-Ouest, auquel elle se lie intimement par la faune.

Il est, en effet, un des côtés de la question que son importance ne permet pas de négliger : c'est l'ordre de succession des faunes.

Or, si l'on étudie les deux bassins sous ce rapport, il existe entre eux un parallélisme qu'on ne peut méconnaître :

Craie du Nord :

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Craie de Maestricht à <i>Hemipneustes striatoradiatus</i>, etc. 2. Craie de Meudon à <i>Ostrea semiplana</i>, <i>O. vesicularis major</i>, etc. 3. Craie blanche à <i>Belemnitella quadrata</i> (Reims, Laon, etc.). | } |
|---|---|

Craie du Sud-Ouest :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Craie de Mussidan à <i>Hemipneustes striatoradiatus</i>, etc. 2. Craie de Talmont à <i>Ostrea semiplana</i>, <i>O. vesicularis major</i>, etc. 3. Craie grise, blanchâtre, à <i>Belemnitella quadrata</i> (Montmoreau, etc.). | } |
|--|---|

Si cette assimilation est exacte, il y aurait lieu de modifier le tableau synchronique dressé par M. Hébert (1).

Dans le tableau que je propose, je maintiens au-dessus des bancs à *Ammonites Rochebrunnei* la séparation du groupe moyen et du groupe inférieur de la Craie du Sud-Ouest :

1^o Parce que c'est à ce moment que s'est produit le mouvement qui a séparé la Craie du Nord et celle du Sud-Ouest ;

2^o Parce que le développement des bancs à *Ammonites* est la continuation régulière et normale du développement des couches antérieures ;

3^o Parce que la faune spéciale (Rudistes) de la Craie moyenne ne présente aucun représentant au-dessous de cette division.

Je rattache au Ligérien les bancs à *Terebratella Carentonensis*, associés par quelques géologues au Carentonien ; il existe en effet, entre ces bancs et le Carentonien, dans le Sud-Ouest, une discordance manifeste de stratification : ces bancs reposent, de l'Océan aux rives de l'Isle, sur le Carentonien, et à partir de ce point, tantôt sur les terrains jurassiques, tantôt sur les lignites du Sarladais.

Je ne crois pas pouvoir faire descendre les argiles lignitifères des Charentes au-dessous du niveau des grès à *Anorthopygus orbicularis*, *Pygurus lampas*, etc., avec lesquels elles alternent ; je rappelle à ce sujet que les bancs à *Orbitolina concava* de Piédemont sont enclavés entre deux bancs à *Caprina adversa* et à *Sphaerulites foliaceus*.

(1) *Bull.*, 3^e sér., t. III, p. 595.

Craie du Nord : classification de M. Hébert.					Craie du Sud-Ouest : concordance proposée par M. Arnaud.					
ÉTAGES	SOUS-ÉTAGES	ASSISES	FRANCE SEPTENTRIONALE	EUROPE SEPTENTRIONALE	TOURAINES	BASSIN DU SUD-OUEST		ÉTAGES ET SOUS-ÉTAGES		
Danien, d'Orb.; Craie supérieure.	supérieur.		Calcaire pisolithique.	Calcaire de Faxoe. Tufau de Maestricht.	Manque.	S R ²	Sables, grès ferrugineux, poudingue dolomitique; <i>Radiolites ingens</i> , etc.: Beaumont-de-Périgord. Calcaires jaune-blanchâtres, tendres, à silex; <i>Hemister prunella</i> , <i>Cassidulus lapis-cancrini</i> , etc.: Mussidan, Beaumont, etc.	sup.	Dordogne.	
	inférieur.		Calcaire à Baculites de Valognes.	Calcaire de Saltholm. Craie grise de Ciplý et de la Scanie orientale.						R ¹
Sénonien, d'Orb.; Craie blanche.	supérieur.	supérieure.	Zone à <i>Belemnitella mucronata</i> : Meudon, Epernay.	Angleterre (Norwich, île de Wight); Ciplý; Hanovre; Moen; Rugen; Scanie occidentale; Pologne; grès de Haldem (Westphalie, Hanovre).	Manque.	P ³	Calcaire blanc ou gris, avec cordons siliceux; <i>Crania Ignabergensis</i> , <i>Ostrea vesicularis major</i> , <i>O. semiplana</i> , <i>Ananchytes ovata</i> , <i>Offaster pibula</i> , <i>Bourquetirinus ellipticus</i> , etc.: La Tremblade, Talmont, Saint-Seurin-d'Uzet, Montmoreau (Tauillac), Viville, etc.	sup.	Campanien.	
		inférieure.	Zone à <i>B. quadrata</i> : Reims, Laon.	Belgique (Visé); Hanovre.						P ²
	moyen.	supérieure.	Craie à <i>Micraster coranguinum</i> : Dieppe (est).	Angleterre (Gravesend, Ramsgate, etc.); Hanovre (craie de Lunenburg); Quadersandstein supérieur de Gehrden.	Craie à <i>Ananchytes</i> de Villedieu et Blois.	Craie à <i>Ananchytes</i> de Villedieu et Blois.	P ¹	Calcaire gris-bleuâtre, hydraulique, à silex: <i>Pyrina Petrocoriensis</i> , <i>Micraster glyphus</i> , <i>Cyphosoma Arnaudi</i> , <i>Terebratella Santoniensis</i> : Chartzac, Livernant, Champcevinel, Trélassac, Razac, Limeyrat, La Gélle, Larzac, etc.	inf.	Santonien.
		inférieure.	Craie à <i>M. cortestudinarium</i> : Dieppe (ouest).	Angleterre (Saint-Margaret); Hanovre: zone à <i>Inoceramus Cuvieri</i> ; Silésie (Opeln); île de Wollin.						
inférieur.			Manque.	Manque.	Craie de Villedieu à <i>Micraster brevis</i> .		Calcaire marneux, gris, à silex: Saintes; — calcaires glauconieux, gris: <i>Conoclypeus ovum</i> : Charmant, Le Bugue; — grès argileux; <i>Ostrea acutirostris</i> : Sarlat, Le Got, Villefranche.	moyen	Santonien.	
Turonien, d'Orb.; Craie marneuse.	supérieur (Calcaire à Hippurites).		Manque.	Manque.	Manque.		Calcaire noduleux: Lavalette, Périgueux; <i>Botriopygus Nancasi</i> ; — calcaire jaune arénacé, pierre de taille; <i>B. Toucasianus</i> : Miremont, Moulin-Lescot, etc.	sup.	Cognacien.	
	inférieur (Craie de Touraine).	supérieure.	Craie à <i>Holaster planus</i> : Dieppe (ouest).	Angleterre (Chalk-Rock); Hanovre, Saxe, Silésie, etc. (zone à <i>Scaphites Geinitzi</i>).	Tufau à silex, avec <i>Ostrea columba gigas</i> , <i>Ammonites Requienianus</i> .	Tufau à silex, avec <i>Ostrea columba gigas</i> , <i>Ammonites Requienianus</i> .	I	Calcaires marneux, bleus ou verdâtres; <i>Sphaerulites sinuatus</i> : Mouthiers, Saint-Cirq, Sauveterre.	sup.	Provencien.
		moyenne.	Manque.	Manque.						
	inférieure.	Craie marneuse: <i>Inoceramus labiatus</i> , etc.	Chalk without flints: Angleterre; Allemagne du Nord.	Craie marneuse à <i>I. labiatus</i> .	Craie marneuse à <i>I. labiatus</i> .	H ¹	Calcaire tendre, pierre de taille; <i>S. Ponsianus</i> : Jonzac, Pons, Châteauneuf; — grès siliceux ou argileux, sables: Aubas, Carlux, Gourdon, rives du Lot.	inf.		
Cénomaniens, d'Orb.; Craie glauconieuse.	supérieur (Grès du Maine).	supérieure.	Manque.	Manque.	Perche: Manque.	C ²	Calcaire blanc-jaunâtre, noduleux ou compacte: <i>Caprina adversa</i> , <i>Holotypus excisus</i> , etc.: Ile-Madame, Saint-Savinien, Angoulême.	sup.	Cénomaniens.	
		moyenne.	Manque.	Manque.	Maine: Marnes à Ostracées.					C ¹
	inférieur.	supérieure.	Manque.	Manque.	Sables rouges à <i>Ostrea columba</i> .	Craie marneuse à <i>I. labiatus</i> .	B	Calcaire inférieur à <i>Caprina adversa</i> : Ile-Madame; — calcaire pierre de taille: Saint-Savinien, Saint-Sulpice, Nersac; — calcaire marneux: Angoulême, Mareuil.	moyen	
		inférieure.	Manque.	Manque.	Grès à <i>Anorthopygus orbicularis</i> .					
			Craie de Rouen.							

CRAIE SUPÉRIEURE.

CRAIE MOYENNE.

CRAIE INFÉRIEURE DU S. O.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSTITUTIF DE LA SOCIÉTÉ

APPROUVÉ PAR ORDONNANCE DU ROI DU 3 AVRIL 1832.

ART. III. Le nombre des membres de la Société est illimité (1). Les Français et les Étrangers peuvent également en faire partie. Il n'existe aucune distinction entre les membres.

ART. IV. L'administration de la Société est confiée à un Bureau et à un Conseil dont le Bureau fait essentiellement partie.

ART. V. Le Bureau est composé d'un président, de quatre vice-présidents, de deux secrétaires, de deux vice-secrétaires, d'un trésorier, d'un archiviste.

ART. VI. Le président et les vice-présidents sont élus pour une année; les secrétaires et les vice-secrétaires, pour deux années; le trésorier, pour trois années; l'archiviste, pour quatre années.

ART. VII. Aucun fonctionnaire n'est immédiatement rééligible dans les mêmes fonctions.

ART. VIII. Le Conseil est formé de douze membres, dont quatre sont remplacés chaque année.

ART. IX. Les membres du Conseil et ceux du Bureau, sauf le président, sont élus à la majorité absolue. Leurs fonctions sont gratuites.

ART. X. Le président est choisi, à la pluralité, parmi les quatre vice-présidents de l'année précédente. Tous les membres sont appelés à participer à son élection, directement ou par correspondance.

ART. XI. La Société tient ses séances habituelles à Paris, de novembre à juillet (2).

ART. XII. Chaque année, de juillet à novembre, la Société tiendra une ou plusieurs séances extraordinaires sur un des points de la France qui aura été préalablement déterminé. Un Bureau sera spécialement organisé par les membres présents à ces réunions.

ART. XIV. Un *Bulletin* périodique des travaux de la Société est délivré gratuitement à chaque membre.

ART. XVII. Chaque membre paye : 1^o un droit d'entrée, 2^o une cotisation annuelle. Le droit d'entrée est fixé à la somme de 20 francs. Ce droit pourra être augmenté par la suite, mais seulement pour les membres à élire. La cotisation annuelle est invariablement fixée à 30 francs. La cotisation annuelle peut, au choix de chaque membre, être remplacée par le versement d'une somme fixée par la Société en assemblée générale (*Décret du 12 décembre 1873*) (3).

(1) Pour faire partie de la Société, il faut s'être fait présenter dans l'une de ses séances par deux membres qui auront signé la présentation, avoir été proclamé dans la séance suivante par le Président, et avoir reçu le diplôme de la Société (*Art. 4 du règlement administratif*).

(2) Pour assister aux séances, les personnes étrangères à la Société doivent être présentées chaque fois par un de ses membres (*Art. 42 du règlement administratif*).

(3) Cette somme a été fixée à 400 fr. (*Séance du 20 novembre 1871*).